



A venir

ADMR

Pour toute question, vous pouvez contacter l'association ADMR au 06.72.98.44.82

Assistante sociale

Contactez la Maison des Solidarités de Veynes au 04.92.58.00.86

INFOS

Transports personnes âgées à Veynes : le jeudi 15 décembre
Pensez à vous inscrire à la mairie au 04.92.58.89.38 ou auprès de Véronique EYRAUD (CCBD) au : 06.72.51.64.14

Noël des aînés du Dévoluy:

Les bons d'achat et les colis sont à retirer en mairie à partir du 15 décembre.

AGENCES POSTALES COMMUNALES

L'APC de Superdévoluy sera ouverte à partir du lundi 12 décembre et pendant toute la saison d'hiver, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Pour rappel, l'APC de La Joue du Loup est ouverte à l'année, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON D'ARMES TROUVÉES OU HÉRITÉES

Achetée, héritée, découverte... la possession d'une arme à feu est réglementée par la loi. Pour aider les possesseurs d'armes, le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer organise une opération spéciale du 25 novembre au 2 décembre sur l'ensemble du territoire national.

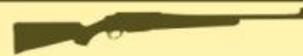
Sites de collecte d'armes dans les Hautes-Alpes : brigade de gendarmerie de Briançon et commissariat de police de Gap, de 09h00 à 17h00 tous les jours y compris le week-end.

Il sera possible d'abandonner les armes que l'on ne souhaite plus posséder ou bien de les enregistrer sur le Système d'information des armes (SIA)

Durant ces huit jours, l'ensemble des possesseurs d'armes ne risqueront aucune poursuite judiciaire pour détention illégale.



OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON D'ARMES TROUVÉES OU HÉRITÉES
DU 25 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE



VOUS NE SAVEZ PAS QUOI EN FAIRE ?
ON LES RÉCUPÈRE !
VOUS SOUHAITEZ LES CONSERVER ?
VENEZ LES DÉCLARER !

RENDEZ-VOUS DANS LES SITES DE COLLECTE D'ARMES À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS

Ne prenez pas les transports en commun avec vos armes.
L'opération ne concerne pas les objets dangereux : munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm. Si vous en détenez, appelez votre préfecture pour organiser un enlèvement sécurisé.

Plus d'informations sur interieur.gouv.fr/armes



De 09h00 à 17h00

Commissariat de police de Gap
Place Alsace-Lorraine

Brigade de gendarmerie de Briançon
Caserne Majors Chandelier-Granados
12 rue Pasteur



CAMPAGNE NATIONALE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



ENFERMEMENT
ABUS
DÉVALORISATION
GIFLE
TROUVER
EXCISION
VIOL
CONTRÔLE
CRIS
HARCÈLEMENT
VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE

ISOLEMENT
INSULTES
PROSTITUTION
MÉPRIS
TERREUR
POUR QUE
MÉNACES
ÇA CHANGE
CHANTAGE

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

EN CAS D'URGENCE

17 Police Gendarmerie **15** SAMU **14** SMS

7J/7 ET 24H/24

39 19 Violences Femmes Info

115 Hébergements d'urgence

www.arretonslesviolences.gouv.fr
Plateforme de signalement en ligne

AUTRES NUMÉROS NATIONAUX

0800 05 95 95 Viols Femmes Informations

0800 06 11 11 IVG & contraception (planning familial)

0801 90 19 11 Écoute et prévention pour les auteurs de violence

Ces numéros sont gratuits et confidentiels

CIDFF
Accueil, écoute, accompagnement psychologique, juridique, vers l'emploi et l'insertion socio-professionnelle, parcours de sortie de prostitution.
04 92 55 33 98 - cidff05@orange.fr

MEDIAVIC 05
Accueil, écoute, informations juridiques, aide dans les démarches administratives et judiciaires, soutien psychologique.
04 92 52 67 66 - mediavic05@wanadoo.fr

PLANNING FAMILIAL
Écoute, information et accompagnement à la vie affective, relationnelle et sexuelle.
06 88 31 96 01 - info@leplanning05.org

BARREAU DES HAUTES-ALPES
Permanence d'avocat et d'assistance aux victimes.
06 85 45 12 26

RECRUTEMENT DE L'ENCADREMENT DES SEJOURS DE COHÉSION SNU 2023

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la DSDEN des Hautes-Alpes lance un appel à candidatures pour recruter les personnels chargés de l'encadrement des jeunes volontaires du SNU (Service National Universel).

Le SNU s'adresse aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 17 ans, volontaires, scolarisés en classe de seconde, en apprentissage, jeunes actifs ou déscolarisés.

Vous êtes titulaires du BAFA/BAFD ou vous avez de l'expérience dans l'animation ou l'encadrement de jeunes, dans le secteur du sport, du médico-social, de la culture, de l'environnement, et envie de contribuer à la politique publique en faveur de l'engagement ?

En 2023, trois séjours seront organisés dans les Hautes-Alpes sur lesquels vous pouvez postuler dès à présent :

- du 16 au 28 avril
- du 11 au 23 juin
- du 4 au 16 juillet

Postes à pourvoir : cadre de compagnie, tuteur, référent santé et intendant.

Renseignements et modalités de candidature sur [Recrutement SNU 2023 Hautes-Alpes](#)



PASSAGE DE L'HIVER

Dispositions à prendre en cas de potentiel délestage sur le réseau électrique



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier recours, une solution appelée « délestage » permet de réaliser des coupures temporaires, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées, par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h.

Ce dispositif est activé à la demande de RTE (gestionnaire du réseau de transport) et mis en place par Enedis (gestionnaire du réseau de distribution) directement sur le réseau électrique moyenne tension.

ÊTRE ALERTÉ SUR LE SITE WWW.MONECOWATT.FR

Rendez-vous sur le site www.monecowatt.fr pour vous inscrire à l'alerte « vigilance coupure » et participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.

À RETENIR

Les potentielles coupures temporaires peuvent intervenir

- Entre 8h et 13h
- Entre 18h et 20h



EN PRATIQUE

JE N'AI PAS ACCÈS À INTERNET ?

Je peux appeler le **09 70 82 00 70** (serveur vocal)

MESURES DE PRECAUTIONS A PRENDRE

- **Ne pas utiliser l'ascenseur**
- **Limiter l'ouverture** de votre frigo et des fenêtres pendant la coupure
- **Prudence** lors de l'utilisation de bougies
- **Ne pas recourir** à des solutions d'alimentation électrique non sécurisées
- **Ne pas manipuler le disjoncteur ni le compteur pendant la période de coupure**

BON À SAVOIR

- **Les techniciens d'Enedis ne sont pas impliqués** dans le cadre des coupures temporaires liées au passage de l'hiver, **elle seront réalisées à distance.**
- Ces potentielles coupures temporaires **ne sont pas effectuées via le compteur électrique.**
- **La réalimentation électrique s'effectuera automatiquement à distance** sans aucune action de votre part.

En cas de travaux sur le réseau, téléchargez l'application Enedis à mes côtés ou contactez le Centre d'Appels Dépannage d'Enedis **par téléphone 24h/24, 7j/7 : 09 726 750** + deux chiffres de votre département.

Enedis, qui sommes-nous ?

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

INFORMATION IMPORTANTE :

Des travaux d'entretien du réseau électrique sont programmés le **mardi 6 décembre 2022 sur le secteur de l'Enclus**. Ces travaux entraîneront une coupure d'électricité **entre 9H00 et 15H00**.

Flash élections partielles municipales :

Conformément à l'article L 258 du Code électoral, les communes de moins de 1 000 habitants doivent organiser des élections partielles lorsque le conseil municipal a perdu au moins un tiers de ses membres en raison de vacances de sièges ou de la carence des électeurs lors de précédentes élections.

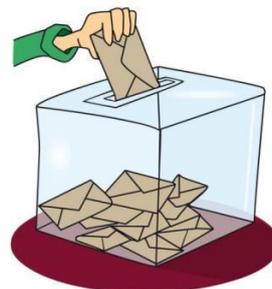
Suite à la démission de 2 conseillers municipaux, des élections partielles doivent être organisées.

Les élections auront lieu :

Le 8 janvier 2023 : 1er tour

Le 15 janvier 2023 : 2ème tour

Le bureau de vote est situé à l'**office de tourisme de la Joue du Loup**.



Vote par procuration

Un électeur absent ou empêché le jour d'une élection peut « voter » par procuration. L'électeur absent choisit un autre électeur pour voter à sa place.

Le jour du vote, un électeur ne peut pas détenir plus de 2 procurations, et 1 seule d'entre elles peut être établie en France. Par exemple, il peut avoir :

- ✓ 1 procuration établie en France,
- ✓ **Ou** 1 procuration établie à l'étranger,
- ✓ **Ou** 1 procuration établie en France et 1 procuration établie à l'étranger,
- ✓ **Ou** 2 procurations établies à l'étranger.

On appelle le « **mandant** » l'électeur qui ne pourra pas aller voter.

On appelle le « **mandataire** » l'électeur qui vote à la place de la personne absente ou empêchée.

Une procuration peut être établie tout au long de l'année pour un scrutin (soit pour le 1er tour, soit pour le 2ème tour soit pour les 2 tours) ou pour une période déterminée. La période maximum est de 1 an.

Il est possible de résilier la procuration donnée selon les mêmes formalités que lors de son établissement.



A SAVOIR : un électeur peut voter même s'il a donné procuration à condition de se présenter en personne et avant l'électeur qui a procuration.

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Procuration en ligne :

1. Vous devez utiliser le téléservice *Maprocuration.gouv* et vous connecter avec *France Connect*.

S'agissant de l'électeur chargé de voter à votre place (votre *mandataire*), vous devez connaître :

- Soit sa date de naissance et son numéro d'électeur. Vous pouvez retrouver ce numéro à l'aide de ce téléservice et sur votre carte électorale.
- Soit sa date de naissance, ses prénoms, son nom et la commune où il vote

2. Après avoir reçu le mail indiquant la référence de votre demande, vous devez vous rendre **en personne** dans un des lieux suivants :

- Commissariat de police (où qu'il soit)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)

Vous devez y présenter un justificatif d'identité et indiquer la référence de votre demande.

Ensuite, vous recevrez :

- Un mail contenant le récépissé de votre demande de procuration
- Et un mail confirmant la validité (ou l'invalidité) de votre procuration

Les personnes qui ne peuvent ou qui ne veulent pas faire de procuration par internet, peuvent se rapprocher de France services ou remplir un formulaire papier.

Quels papiers pour voter ?

- ✓ Pièce d'identité **OU** carte d'électeur



Cependant, si l'électeur n'a pas sa carte électorale, il pourra quand même voter. Il est toutefois vivement conseillé d'avoir une pièce d'identité sur soi



Mode de scrutin

EXEMPLE : 6 candidats se présentent mais il convient d'en élire 2.

• Au 1er tour

Les candidatures isolées et les listes incomplètes sont autorisées. Pour les candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de PANACHER (rayer des noms ou ne pas respecter les listes de candidats en votant pour des candidats issus de listes différentes). Les noms inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire ne sont pas décomptés.

Les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Sont élus les candidats qui ont obtenus la **majorité absolue** des votants **et** au moins **1/4 des électeurs inscrits**.

• Au 2ème tour

Un 2ème tour est organisé pour les sièges non pourvus.

Sont élus les candidats qui ont obtenu la **majorité relative** quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

Un candidat ne peut pas être élu s'il n'a pas préalablement fait acte de candidature auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes.

Conditions de validité des bulletins de vote

Les bulletins comportant un nombre inférieur ou supérieur de candidats qu'il n'y a de conseillers à élire (notamment par adjonction ou suppression de noms) seront considérés comme valables.

En revanche, les noms des personnes n'étant pas candidates ainsi que les derniers noms de candidats surnuméraires ne seront pas décomptés (article L.257 du Code électoral)

Exemples de validité de bulletins de vote pour 2 candidats à élire

Exemple 1 (1 seul bulletin dans l'enveloppe)

BULLETIN 1
Candidat A
Candidat B

OU

BULLETIN 2
Candidat A

OU

BULLETIN 3
Candidat A
~~Candidat B~~
~~Candidat C~~
Candidat D

Bulletin VALIDE
(2 personnes)

Bulletin VALIDE
(1 personne)

Bulletin VALIDE
(2 personnes)

Exemple 2 (combinaison de 2 bulletins dans l'enveloppe)

BULLETIN 1
Candidat A
~~Candidat B~~
~~Candidat C~~
Candidat D

+

BULLETIN 2
Candidat A

Les 2 bulletins réunis dans la même enveloppe sont VALIDES car il est bien comptabilisé 2 personnes au total. Si l'ensemble des bulletins est inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir, les bulletins sont VALABLES.

A contrario, si l'ensemble des bulletins est supérieur à 2, les bulletins seront NULS.

Exemple 3 (cas particuliers)

BULLETIN 1
Candidat A
Candidat B
Candidat C (personne non candidate)

Le bulletin est VALABLE mais la dernière personne ne sera pas comptabilisée puisqu'elle n'est pas candidate.

BULLETIN 1
Candidat A
~~Candidat B~~ (remplacé par un candidat X de la liste 2)

Le bulletin est VALABLE car il y a bien 2 personnes au total même s'il y a un candidat d'une autre liste rajouté pour remplacer un candidat rayé.

Vie Locale

REUNION D'INFORMATION « SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS »

Vous êtes une association et vous envisagez de déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy ? Vous avez des interrogations sur le règlement et les modalités d'attribution ? Vous vous questionnez sur le contenu de votre dossier ? Une réunion d'information est organisée le lundi 5 décembre à 17 h 00, dans les locaux de la CCBD (bâtiment La Méretière, 7 rue de la tuilerie à Veynes)

LES YÉTIS DU DEVOLUY – ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES DE NOËL

Les Yétis sont attendus à l'accueil de loisirs pendant les vacances de Noël du 19 au 30 décembre. Un programme d'activités a été tout spécialement conçu pour les enfants de 3 à 8 ans autour de la féerie de Noël.

L'inscription se fait à la ½ journée au choix.

Vous pouvez consulter le programme détaillé et les tarifs sur le site www.mairiedevoluy.fr
Renseignements et inscription auprès du service population : 04 92 58 89 38 / population@mairiedevoluy.fr



ALSH SKI DE FOND « Les fondus du Dévoluy »

Les enfants de 4 à 16 ans peuvent participer à des cours de ski de fond sous forme ludique dans le cadre du centre de loisirs tous les samedis après-midi de 14h à 17h du 07 janvier au 25 mars 2023 (y compris pendant les vacances scolaires).

L'inscription se fait à la saison.

Renseignements et inscription auprès du service population : 04 92 58 89 38 / population@mairiedevoluy.fr

Comité d'intérêt de quartier de la Joue du Loup :

Le CIQ JDL est une association sous forme de Comité d'Intérêt de Quartier, intervenant dans la station de la Joue du Loup.

Retrouvez-nous lors de notre prochaine Assemblée Générale, le Mercredi 28 Décembre, à 18h00 (lieu et détails sur notre site internet : www.ciqjdl.com).

Contacts :

Web => www.ciqjdl.com

Mail => contact@ciqjdl.com

Tel => 04.84.830.801



**COMITÉ D'INTÉRÊT
DE QUARTIER
DE LA JOUE DU LOUP**



La Croisée des Drailles :

Pour le mois de Décembre, l'association La Croisée des Drailles » propose les activités suivantes :

- Le **3 décembre à 16.30** à la maison du temps libre de Saint Disdier, avec « CinéVadrouille » projection pour jeune public du film « le petit Nicolas » de Amandine Fredon et Benjamin Massoubre.
Suivi à 8.30 h de « Corsage » de Mary Kreutzer
- Le **7 décembre** atelier photos 13h chez Jean Louis.
- Le **8 décembre** à 17h, atelier lecture à la médiathèque de Saint Disdier

Permanences ouvertes à tous au local de LCDD à Saint Disdier tous les samedis matin de 10.30h à 12.30h

Pour nous rejoindre : <http://cafe-croisee-des-drailles.e-monsite.com/>

Ou par mail à : cdddev@gmail.com



Le Club des aînés du Dévoluy :

Les dates à retenir :

- Mercredi 07 Décembre 2022 : Repas partagé et projection d'une pièce de Théâtre de Boulevard.
- Vendredi 16 décembre 2022 : Repas de Noël des Aînés au restaurant « chez René Patras » aux Cypières.

La bibliothèque des adhérents du club des Aînés est accessible les lundis, mercredis et jeudis de 14h à 17h30.

Plus de 700 livres et revues sont à disposition pour emporter, échanger et naturellement à lire sur place.

- Pour adhérer au club des Aînés du Dévoluy, inscrivez-vous auprès de Guy Michel contact P.06.80.00.65.93.



Maison France Services

Maison France Services :

Nos horaires :

- Lundi / Mercredi / Jeudi / Vendredi de 8h30 à 12h30
- Mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h15

72 route du Col du Festre – Village d'Agnières

ATTENTION

Nouveau numéro de téléphone pour l'espace France Services.
04.88.03.84.54



Les permanences à France services Dévoluy :

- ✓ **Permanence de la Maison de l'habitat avec une conseillère France Rénov' chaque 1^{er} mardi du mois de 13h30 à 16h30 à Agnières. La prochaine permanence aura lieu le mardi 6 décembre.**

Vous envisagez de réaliser des travaux de rénovation énergétique ou de réhabilitation dans votre logement et vous souhaitez vous renseigner sur les aides disponibles ?

Prenez rendez-vous pour un entretien personnalisé au 04.92.50.82.11. (Maison de l'habitat de Gap)

- ✓ **Permanence de l'Assistante sociale de la Maison des Solidarités le vendredi 9 décembre de 9h à 12h30 :**

Sur rendez-vous auprès de la Maison des Solidarités au 04 92 58 00 86



- ✓ **Permanence de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat le mardi 20 décembre de 14h à 16h30, avec ou sans rendez-vous :**

Lors des permanences, les entrepreneurs seront renseignés et accompagnés sur ces différents sujets :

- Accompagnement des porteurs de projet et des entrepreneurs artisanaux tout au long de leur "vie" : de l'aide à la création d'entreprise, développement jusqu'à la transmission
- Organisation de l'apprentissage, mise en relation, contractualisation et suivi entre l'apprenti et l'entreprise.
- Montée en compétence des entreprises artisanales via l'offre de formation continue : comptabilité, communication, logiciels de gestion, etc.
- Accompagnements individuels et personnalisés des artisans sur des sujets d'expertise tels que : développement commercial, gestion d'entreprise, innovation, environnement et numérique.

Madame Escobar, qui interviendra à France services Dévoluy, est conseillère entreprise et numérique. Elle est notamment spécialisée dans les domaines suivants :

- conseiller et d'accompagner des porteurs de projets dans leur création d'entreprise
- aider les entreprises artisanales de moins de 3 ans dans leur développement
- accompagner les artisans de tous types et de toutes tailles sur le numérique (coup de pouce pour les réseaux sociaux, création ou optimisation de site, etc.)

- ✓ **Permanence de la Mission Locale Jeunes Hautes-Alpes le mercredi 7 décembre de 9h30 à 12h00 :**

Accompagnement social et professionnel pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Accueil, écoute, conseil, accompagnement, suivi personnalisé, orientation, formation, logement, mobilité...

Sur rendez-vous auprès de France services Dévoluy au 04.88.03.84.54





Les mardis du numérique du mois de décembre:

Le mardi 6 décembre de 15h à 17h, venez découvrir nos ateliers d'initiation ou de perfectionnement à l'informatique !

Gratuit – Informations et inscriptions auprès des agents France services.

04.88.03.84.54 ou j.gontard@ccbd.fr



L'Adie (l'association pour le droit à l'initiative économique) Provence-Alpes-Côte d'Azur recherche des bénévoles dans les Hautes Alpes !

Vous souhaitez venir en aide aux entrepreneurs locaux ? Devenez bénévole à l'**Adie** ! Retraités, professionnels en activité, en transition professionnelle, ou étudiants ; les bénévoles de l'Adie sont issus de divers horizons.

À travers de nombreuses missions de bénévolat à l'Adie, vous pouvez former, coacher et accompagner les créateurs d'entreprise dans leur développement : les aider à se faire connaître, à préparer leur business plan, à consolider leur vente, analyser leur demande de financement, et plus.

En 2021, 31 porteurs de projets dans les Hautes Alpes ont été accompagnés et financés par l'Adie pour créer leur entreprise, la développer ou bien pour réaliser leur projet d'emploi.

N'hésitez pas à contacter directement la conseillère en charge du territoire au 07 56 30 25 95 ou par mail à l'adresse suivante mschmitt@adie.org



CULTURE

Coup de cœur lecteur : 6 femmes au foot – Luigi Carletti

La foule est dense et fébrile, le bruit assourdissant, l'ambiance lourde d'attente. Le match opposant les deux clubs milanais rivaux, le Milan AC et l'Inter, est un des grands événements de la saison de foot. Alors que, sur le terrain, les deux équipes s'échauffent, les supporters exhortent leurs idoles avec ardeur. Dans la cohue, il y a aussi des femmes. La plupart sont venues accompagner leur mari par devoir. D'autres sont là par passion. Mais certaines ne sont pas venues pour voir le match. Elles ont une mission à accomplir, un compte à régler, un homme à guetter, à démasquer. Déterminées, elles attendent...

Le stade en transe est à l'image de l'Italie d'aujourd'hui : machisme vacillant, immigration mal digérée, showbiz omniprésent, magouilles inévitables... et humour à revendre.

Les 6 femmes de ce roman ne jouent pas au foot mais " assistent " au choc AC Milan – Inter de Milan en 2008 à San Siro. On y rencontre deux « Desperate Housewives » à l'italienne, une policière en plein boulot, une italo-turc sorte de Nikita en quête de vengeance, une handicapée amoureuse de Materrazzi , une veuve qui accompagne le fantôme de son mari au stade ...

On réfléchit, on rigole et on se laisse prendre par cette histoire dans cette arène des temps modernes qu'est le stade de San Siro .A LIRE !



TOURISME/SPORTS

Centre Sportif :

- OUVERTURE

A partir du 10 décembre, le centre sportif sera ouvert tous les jours de 9h30 à 20h00.

Infos, tarifs, réservations... sur <https://sport.ledevoluy.com/>

- RAPPEL

Horaires d'ouverture jusqu'au 09 décembre :

Mercredi 10h/13h et 14h/19h

Vendredi 14h/19h

Samedi et dimanche 10h/13h et 14h/19h

Domaine nordique du Dévoluy :

- OUVERTURE

A partir du 10 décembre, le domaine nordique du Dévoluy sera ouvert tous les jours de 9h30 à 16h30.

Ouverture selon les conditions d'enneigement.

Infos, tarifs, ouverture des pistes à retrouver sur <https://nordique.ledevoluy.com/>

- NORDIC PASS SAISON

Acheter ou recharger votre Nordic Pass SAISON : en ligne sur <https://nordique.ledevoluy.com/vente-en-ligne/> ou à l'accueil du centre sportif*

Tarif primeur jusqu'au 10 décembre : 65€

Tarif à partir du 11 décembre : 80€

LOGEMENTS

« A LOUER »

⇒ Logements à l'année

Saint Disdier – La Cure : appartement T2 – superficie 23,40 m² - 1 chambre - chauffage électrique individuel – loyer mensuel hors charges : 256,57 €. Libre fin décembre 2022.

Agnières – Les Jonquilles : RDC – studio - superficie 23,40 m² – chauffage électrique individuel – loyer mensuel : 139,56 € - Logement conventionné, attribution sous conditions de ressources. Libre janvier 2023.

Agnières – Les Jonquilles : 1er étage - appartement T4 - superficie 81,20m² - 3 chambres – chauffage électrique individuel – loyer mensuel : 484,33 € - Logement conventionné, attribution sous conditions de ressources. Libre mars 2023.

Les dossiers de demande de logements sont à retirer en mairie. Contact : Service logement au 04.92.58.89.38 ou population@mairiedevoluy.fr

⇒ Logements saisonniers

Tous les logements ont été attribués.

Mairie du Dévoluy
contact@mairiedevoluy.fr
<http://www.mairiedevoluy.fr>